

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : INTERDICTION UTILISATION TERRAINS STADE DE MONTVALTIN

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-deux novembre

Nous, Maire de la commune de Le Breuil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-24, L2212-1 et suivants ;

CONSIDERANT les mauvaises conditions atmosphériques rendant impraticables les terrains de sports du Stade Municipal Montvaltine à Le Breuil ;

ARRETONS

ARTICLE 1^{ER} : Le samedi 23 novembre 2024, l'utilisation des terrains sportifs du Stade Montvaltine est interdite à la pratique de tous sports.

ARTICLE 2 : Monsieur Le Directeur Général des Services, Monsieur le responsable du Service Technique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché aux emplacements habituels ainsi qu'au Stade Municipal.

Fait à Le Breuil, le 22 novembre 2024

Chantal CORDELIER
Maire

